

## PRESTATIONS MALADIE (suite)

### Pension d'invalidité

1 <sup>ère</sup> catégorie : 30 % du salaire de base limité max/mois	à 909,30 €
2 <sup>ème</sup> catégorie : 50 % du salaire de base limité max/mois	à 1 515,50 €
3 <sup>ème</sup> catégorie : 50 % du salaire de base et majoration pour tierce personne de 1082,43€ (limité à 2 597,93 € max/mois)	

## ACCIDENTS DU TRAVAIL

Indemnités journalières pendant les 28 prem. jours :	
60% du sal. journalier de base plafonné à 182 €	/jour max
A partir du 29 <sup>ème</sup> jour :	
80% du sal. journalier de base limité à 242,67 €	/jour max

## PRESTATIONS VIEILLESSE au 01/04/12

(montant mensuel)

Minimum vieillesse (ASPA)	
Personne seule	777,16
Couple	1 206,59
Minimum AVTS	276,39
Minimum contributif	678,50
Minimum pension de réversion	279,95
Allocation veuvage	582,18

## DEPENDANCE

### Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA)

Montant maximum mensuel attribué sous cond. de ressources et situation personnelle	
GIR 1	1 288,09
GIR 2	1 104,08
GIR 3	828,06
GIR 4	552,04

### Allocation aide à domicile

Plafond de ressources annuel	
- personne seule	777,16
- 1 couple	1 206,59

## SMIC

Smic brut horaire	9,22
Soit 1 398,37 € brut mensuel pour 35 heures	

## MINIMA SOCIAUX

### RSA Socle et RSA Jeunes

personne seule	474,93
personne seule et 1 enfant	712,40
personne seule et 2 enfants	854,88
par enfant supplémentaire	+ 189,97
en couple	712,40
en couple et 1 enfant	854,88
en couple et 2 enfants	997,36
par enfant supplémentaire	+ 189,97

### Forfait logement à déduire pour le RSA

1 personne	56,99
2 personnes	113,98
3 personnes et +	141,06

## HANDICAP

### Allocation Adulte Handicapé (AAH)

Montant mensuel	
Maximum (sous conditions de ressources)	759,98
Complément (sous conditions)	179,31
Majoration pour vie autonome	104,77

### Allocation d'Education pour enfant handicapé (AAEH)

Versée jusqu'à 16 ou 20 ans selon le cas aux ou ayant un taux d'invalidité d'au moins 80 % ou dans certains cas, entre 50 et 80 %	
Allocation de base	127,68
Complément de base 1 <sup>ère</sup> catégorie	95,76
2 <sup>ème</sup> catégorie	259,35
3 <sup>ème</sup> catégorie	367,08
4 <sup>ème</sup> catégorie	568,85
5 <sup>ème</sup> catégorie	727,02
6 <sup>ème</sup> catégorie	1 060,17



# LES CHIFFRES DE LA PROTECTION SOCIALE 2012

SECTEUR PROTECTION SOCIALE



## PRESTATIONS FAMILIALES

(Montants mensuels)

### Prestations "allocations familiales"

1 enfant (DOM exclusivement)	23,35
2 enfants	127,05
3 enfants	289,82
par enfant supplémentaire	+ 162,78

### Majoration

Enfant de 11 à 16 ans	35,74
Enfant de + 16 ans	63,53

### Allocation forfaitaire

famille de 3 enfants et + dont l'aîné a 20 ans	
Versement mensuel automatique sans cond. de ressources pendant une année maxi	80,33

### Complément familial

(sous conditions de ressources)	165,35
---------------------------------	--------

### Allocation Journalière de Présence

(sous conditions - dans la limite de 22 jours)	
Personne seule / jour	42,20
Couple / jour	50,14
Complément pour frais si dépenses > à 108,49	107,95

### Allocation rentrée scolaire

(sous conditions de ressources)	
Pour les enfants de 6 à 10 ans	287,84
Pour les enfants de 11 à 14 ans	303,68
Pour les enfants de 15 à 18 ans	314,24

### Allocations soutien familial (orphelin père/mère)

(sous conditions de ressources)	
Pour enfant privé d'un parent	89,34
Pour enfant privé de 2 parents	119,11

### Prestation d'Accueil du Jeune Enfant

versée sous conditions de ressources en 1 fois en fonction du nombre d'enfants	progressive
Prime de naissance	912,12
Prime d'adoption	1 824,25

### Allocation de base

Jusqu'au mois précédent les 3 ans de l'enfant ou pendant les 3 ans suivant l'arrivée de l'enfant en cas d'adoption	182,43
--	--------

### Complément de libre choix d'activité

Jusqu'au 3 ans de l'enfant	
taux plein avec droit à l'allocation de base	
Pour un arrêt total d'activité	383,59
Pour une activité au + égale à 50 %	247,98
Pour une activité entre 30 et 50 %	143,05
taux plein sans droit à l'allocation de base	
Pour un arrêt total d'activité	566,01
Pour une activité au + égale à 50 %	430,40
Pour une activité entre 30 et 50 %	325,47

### Complément de libre choix de garde pour un emploi direct

(assistante maternelle ou garde à domicile)	
Enfant de 0 à 3 ans mimimum	171,27
maximum	452,75
Enfant de 3 à 6 ans mimimum	85,63
maximum	226,38

### Complément de libre choix de garde pour l'emploi d'une personne à domicile

Enfant de 0 à 3 ans mimimum	599,48
maximum	827,87
Enfant de 3 à 6 ans mimimum	299,75
maximum	413,94

### Complément de libre choix de garde pour l'emploi d'une assistante

Enfant de 0 à 3 ans mimimum	456,76
maximum	685,11
Enfant de 3 à 6 ans mimimum	228,39
maximum	342,56

## PRESTATIONS MALADIE

### Plafond Sécurité sociale au 01/01/12

Mensuel	3 031
Annuel	36 372

### Indemnités journalières

(pris en compte dans la lim. de 1,8 x le smic*)	
50 % du gain journalier de base (moyenne des salaires bruts) maxi	41,38
Après le 31ème jour d'arrêt,	
66,66 % du salaire journalier de base maxi	55,17
(pour les assurés assurant la charge d'au moins 3 enfants)	
* nouveau plafond pris en compte à partir du 1er janvier 2012	

### Couverture Maladie Universelle (CMU)

Régime de base (Affiliation gratuite)	
Plafond revenu fiscal annuel	9 164
Cotisation égale à 8 % des revenus au-delà du plafond de revenus	

### CMU complémentaire

Plafond de ressources mensuel	
personne seule	648
2 personnes	971
3 personnes	1 166
4 personnes	1 360
puis par personne supplémentaire	+ 259,04

### Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS)

(CMU complémentaire majorée de 35 %)	
Plafond de ressources mensuel	
personne seule	874
2 personnes	1 311
3 personnes	1 574
4 personnes	1 836
puis par personne supplémentaire	+ 349,70